



**LES ATTITUDES DES
JEUNES EN MATIÈRE
D'USAGE NON-MÉDICAL
DES MÉDICAMENTS**

*Kevin Emplit
et Christine Guillain*

**COMPRENDRE LES
CONSOMMATIONS DE DROGUE
À L'ADOLESCENCE, UN ENJEU
DÉMOCRATIQUE**

Christine Barras

**LES INTERVENTIONS PROBANTES
EN MILIEU SCOLAIRE: AVANTAGES
ET LIMITES**

Edgar Szoc

**L'INTERDICTION DE FUMER DANS
LES ÉCOLES: UNE SOLUTION
EFFICACE MAIS À PEAUFINER**

Nora Mélard

Prévention et enseignement: à bonne école?

UN TRAVAIL DANS UNE OPTIQUE DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Prospective Jeunesse est un centre d'étude et de formation, actif dans le domaine de la promotion de la santé, fondé en 1978.

La promotion de la santé a pour but de donner aux individus et aux communautés davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Son ambition est le bien-être global de l'individu, sur les plans physique, mental et social. La santé ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité et ne doit pas être associée exclusivement au domaine médical et curatif.

Notre mission première est de prévenir les consommations problématiques et les dépendances liées aux produits psychotropes ou aux écrans chez les jeunes. Nous mettons notre expertise au service des équipes qui souhaitent construire un projet de prévention au sein de leur institution, mais aussi de toute personne rencontrant des questions ou des difficultés en lien avec la consommation de produits psychotropes ou des écrans.

Notre approche de prévention ne vise pas à empêcher les jeunes d'entrer en contact avec les produits psychotropes ou les écrans, mais bien à les aider à mobiliser les ressources qui leur permettront de prendre en main leur santé, d'être acteurs.trices de leur bien-être et ainsi d'éviter de développer des consommations problématiques et des dépendances.



Drogues, Santé, Prévention est la revue trimestrielle de Belgique francophone sur les usages de drogues. Elle constitue un outil de travail destiné aux professionnels du social et de la santé en quête de compréhension de ce phénomène (promotion de la santé, toxicomanie, jeunesse, scolaire, santé mentale, aide à la jeunesse, travail social...).

Publiée par Prospective Jeunesse, elle s'inscrit dans une vision de promotion de la santé. Elle permet au lectorat d'exercer un regard critique, complexe et curieux sur les usages de drogues, d'enrichir sa posture professionnelle et d'identifier des pistes d'action.



Editeur responsable

Guilhem de Crombrughe

Rédacteur en chef

Edgar Szoc

Comité d'accompagnement

Christine Barras,
Line Beauchesne, Marc Budo,
Elodie Della Rossa,
Christel Depierreux,
Manuel Dupuis,
Jean-Sébastien Fallu,
Sarah Fautré, Damien Favresse,
Sabine Gilis, Sarah Hassan,
Michaël Hogge, Alexis Jurdant,
Elise Robaux, Patricia Thiebaut,

Ont collaboré à ce numéro

Monika Michalik

Illustrations

In-graphics.be

Impression

Nuance 4, Naninne

Graphisme et mise en page

In-graphics.be

Les articles publiés reflètent les opinions de leurs auteurs mais pas nécessairement celles de Prospective Jeunesse. Ces articles peuvent être reproduits moyennant la citation des sources. Ni Prospective Jeunesse, ni aucune personne agissant au nom de celle-ci, n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations reprises dans cette revue.

Table des matières

4

Comprendre les consommations de drogue à l'adolescence, un enjeu démocratique

Christine Barras

11

L'interdiction de fumer dans les écoles: une solution efficace mais à peaufiner

Nora Mélard

14

Consommation, sexes et âges en chiffres

18

Les attitudes des jeunes en matière d'usage non-médical des médicaments

Kevin Emplit
et Christine Guillain

9

Les interventions probantes en milieu scolaire: avantages et limites

Edgar Szoc



16

Prévention par les pairs: le dur art de durer

Edgar Szoc

22

Bibliographie

Edgar Szoc

— *Edito* —

Prévention et enseignement: à bonne école?

Dans son livre *L'école: bonne à tout faire?*, l'enseignant Pierre Waaub dénonçait, voici quelques années, l'inflation des demandes adressées à l'institution scolaire – à qui étaient sans cesse confiées de nouvelles missions excédant son « cœur de métier », depuis l'éducation à la citoyenneté jusqu'à – ce fut évoqué jadis – l'apprentissage du permis de conduire.

Nul doute que pour une partie importante du corps enseignant, les activités de prévention et de promotion de la santé font partie de ce fardeau excessif, alourdissant inutilement leurs tâches et transformant leur métier en une version pédagogique de Rémy Bricka. Or, nombre de recherches attestent que le lien entre le travail pédagogique et celui sur le bien-être ne doit pas s'envisager sous l'angle d'un arbitrage, mais plutôt d'une complémentarité. Le travail sur les compétences psychosociales, par exemple, qui est transversal par nature, donne des résultats positifs tout autant du point de vue strictement scolaire que sur le plan de la santé, en développant des facteurs sous-jacents essentiels tels que la confiance en soi.

En outre, comme le regrette dans ce numéro, Dimitri Jamsin, le directeur de l'école Saint-Luc, « S'il y a un aspect du décret Missions où il serait nécessaire de progresser, c'est celui de l'éducation à la santé ! ». Si les plusieurs vagues de l'enquête PISA ont salutairement mis en évidence le caractère particulièrement inégalitaire de l'enseignement de la fédération Wallonie-Bruxelles sur le plan des compétences et des acquis d'apprentissage (en lecture, écriture, mathématiques et sciences), de telles comparaisons internationales n'existent malheureusement pas en termes de bien-être à l'école, de prévention et de promotion de la santé. Nul doute, hélas, que les résultats en seraient tout aussi accablants et pointerait un cumul des inégalités de santé et des inégalités scolaires.

Les différents projets découlant du Pacte d'excellence, qui rassemblent les – nombreux – acteurs du système scolaire constituent un projet ambitieux de rénovation de l'école, offrant un espoir un peu plus partagé qu'auparavant de déboucher sur autre chose qu'une énième réforme cos-

métique. Il n'est pas complètement naïf d'espérer que, cette fois-ci, les changements législatifs se manifestent également par de véritables transformations dans le réel. Ce sera notamment le cas en matière de réorganisation du calendrier scolaire, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans d'un prochain numéro consacré aux « temps de vie des jeunes ».

Si le processus du Pacte est déjà bien entamé, il n'est pas trop tard pour que les acteurs de la prévention et de la promotion de la santé s'en emparent plus vigoureusement dans le but de faire de l'école et des enseignants de véritables adultes-relais, acteurs de la santé de tous, et d'intégrer plus profondément le travail pédagogique et l'attention au bien-être. Le corps enseignant pourrait alors s'apercevoir que si l'école n'est certainement pas bonne à tout faire, elle fera d'autant mieux ce qu'elle se donne comme objectif premier qu'elle travaillera en complémentarité avec les différents acteurs de la promotion de la santé et s'en appropriera les principes.

Edgar Szoc

Nora Mélard – Assistante à la Faculté de santé publique (UCL)

L'interdiction de fumer dans les écoles : une solution efficace mais à peaufiner



Le tabac : ce vieux problème d'actualité

Le tabac tue jusqu'à un consommateur sur deux¹. En 2015, on l'estimait être responsable de 6,4 millions de morts dans le monde². L'adolescence est une période qui se caractérise par une exposition plus importante aux comportements à risque, tels que le tabagisme. Si les adolescents ont tendance à connaître les risques liés à cette consommation, ils en sous-estiment bien souvent le côté addictif³. En effet, la majorité des adultes qui fument ou ont fumé, ont commencé avant l'âge de 18 ans⁴, et beaucoup d'entre eux regrettent d'avoir commencé un jour⁵. En Belgique francophone, parmi les adolescents du 2^e-3^e degré secondaire, un sur trois rapportait avoir déjà essayé de fumer, et plus d'un sur dix rapportait fumer au moins une fois par semaine (chiffres de 2018)⁶. Le tabac est, certes, un vieux problème, mais il reste d'actualité.

La Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac a été adoptée en 2003. Suite à cela, des politiques de réglementation du tabagisme ont été mises en place afin de réduire la consommation tabagique de la population, et plus particulièrement des adolescents. Parmi elles, des politiques visent le milieu scolaire, lieu où les adolescents passent la majeure partie de leur temps. Un décret visant la prévention du tabagisme et l'interdiction de fumer à l'école dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles est d'application depuis 2006⁷.

Une recherche européenne incluant la Belgique (Namur)

Une équipe de chercheurs de l'Institut de recherche Santé et Société (IRSS) de l'UCLouvain a pris part au projet SILNE-R, financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne. L'objectif principal du projet était de comprendre l'implémentation des politiques de contrôle du tabac chez les adolescents, tout en tenant compte des inégalités de tabagisme⁸. Dans le cadre de ce projet, des données sur plus de 18 500 adolescents de 3^e et 4^e secondaires et plus de 400 membres du personnel scolaire ont été collectées en 2013 et en 2016 dans 38 écoles de 6 villes européennes (Namur – Belgique, Tampere – Finlande, Hanovre – Allemagne, Latina – Italie, Coimbra – Portugal, Amersfoort – Pays-Bas). À l'aide des informations collectées, nous avons évalué les politiques de réglementation du tabac de ces 38 écoles et analysé leur impact sur les pratiques de consommation tabagique chez les adolescents fréquentant

ces établissements. La méthodologie et les résultats présentés ici sont détaillés dans une publication scientifique⁹.

Évolution du tabagisme et des réglementations

Dans tous les pays, moins d'adolescents rapportaient fumer en 2016 qu'en 2013, que ce soit dans l'enceinte de l'école, juste devant l'école, ou fumer en général. Néanmoins, il est apparu que la Belgique avait à chaque fois des moyennes plus élevées que les moyennes européennes.

En 2016 en Belgique, un adolescent sur cinq rapportait fumer régulièrement. Parmi les adolescents qui rapportaient fumer, près d'un sur cinq disait le faire dans l'enceinte de l'école, et trois sur cinq devant l'école.

Pour ce qui est des réglementations du tabac, elles semblent être connues des adolescents belges mais pas strictement appliquées, manquant de rigueur et de cohérence. En outre, cette application varie fort d'une école à l'autre, bien qu'elle soit, théoriquement, la même partout.

Et ces réglementations... Efficaces ?

Nos analyses montrent qu'une réglementation rigoureuse et cohérente protège les adolescents du tabagisme dans l'enceinte de l'école. Lorsqu'elle est mieux mise en place, mieux appliquée et mieux communiquée, il y a moins de risques que les adolescents fument dans l'enceinte de l'école. Ce résultat est encourageant pour motiver le maintien

9. MÉLARD, N., A. GRARD, P.-O. ROBERT, M.A. KUIPERS, M. SCHREUDERS, A.H. RIMPELÄ, ... A.E. KUNT (2020), *School tobacco policies and adolescent smoking in six European cities in 2013 and 2016: A school-level longitudinal study*. *Preventive Medicine*, 2020: p. 106142.

1. World Health Organisation (2021), *Tobacco - Key facts*. 2021; Disponible sur: <https://www.who.int/en/news-room/fact-sheets/detail/tobacco> [consulté le 20/10/2021].

2. REITSMA, M.B., N. FULLMAN, M. NG, J.S. SALAMA, A. ABABO, K.H. ABATE, ... E. GAKIDOU (2017), *Smoking prevalence and attributable disease burden in 195 countries and territories, 1990–2015: a systematic analysis from the Global Burden of Disease Study 2015*. *The Lancet*, 2017. 389(10082): p. 1885–1906.

3. SLOVID, P. (2000), What does it mean to know a cumulative risk? Adolescents' perceptions of short-term and long-term consequences of smoking. *Journal of Behavioral Decision Making*, 2000. 13(2): p. 259–266.

4. European Commission (2021), *Special Eurobarometer 506: Attitudes of Europeans towards tobacco and electronic cigarettes*.

5. NAYAK, P., T.F. PECHACEC, P. SLOVIC, and M.P. ERIKSEN (2017), *Regretting Ever Starting to Smoke: Results from a 2014 National Survey*. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 2017. 14(4): p. 390.

6. DUJEU, M., C. PEDRONI, T. LEBACQ, V. DESNOUCK, N. MOREAU, E. HOLMBERG, and K. CASTETBON (2020), *Consommations de tabac, alcool, cannabis et autres produits illicites. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018–Enquête HBSC en Belgique francophone: Service d'Information, Promotion, Education Santé*.

7. « Décret relatif à la prévention du tabagisme et l'interdiction de fumer à l'école », Décret du 5 mai 2006. *Moniteur Belge*. p. 31468.

8. Les inégalités de tabagisme découlent du fait que le tabagisme est plus présent chez les publics venant de milieux défavorisés.



et l'amélioration de ces politiques car elles remplissent leur rôle premier : diminuer l'accès du tabagisme aux adolescents qui fument et diminuer l'exposition au tabagisme à ceux qui ne fument pas. Plus exactement, c'est surtout le fait que la réglementation soit perçue comme stricte par les adolescents qui semble avoir une grande importance. Cela fait écho aux conclusions d'Evans-Whipp et al.¹⁰ qui suggéraient de se concentrer sur le fait que les adolescents aient conscience de la réglementation et assurer son application stricte, plutôt que de s'attarder sur les détails de son contenu. En effet, si les adolescents rapportent qu'elle n'est pas appliquée strictement, c'est qu'ils continuent à voir des pairs fumer dans l'école, et/ou que les contrôles sont inconstants. Une de nos recommandations est dès lors une application rigoureuse et cohérente, sans possibilité de contourner les règles (tolérance zéro). De plus, si un adolescent fume dans l'enceinte de l'école, ce n'est pas uniquement un problème disciplinaire, mais avant tout une question de santé. Une autre recommandation est donc de mettre en place des actions constructives et réfléchies, en mettant l'accent sur l'accompagnement des adolescents à la gestion de leur consommation plutôt que sur des actions disciplinaires.

Telles qu'elles sont appliquées, les politiques de réglementation du tabac ne font que repousser le problème au-delà des murs de l'école.

repousser le problème au-delà des murs de l'école. Par exemple, la réglementation n'englobe pas les abords de l'école. Ainsi, la consommation du tabac y est maintenue, ce qui renforce sa visibilité, et donc son acceptabilité chez les adolescents. Ces résultats nous permettent de suggérer d'étendre la politique aux abords de l'école également.

Les politiques de réglementation du tabac dans l'école peuvent, à leur niveau, permettre que les adolescents changent leur attitude par rapport au tabagisme, développant une vision moins attirante de ce comportement, ce qu'on appelle la dénormalisation. Néanmoins, le fait que les règles disparaissent au-delà des murs de l'école, décrédibilise les mesures de prévention du tabagisme mises en place par l'école.

Le fumoir, une fausse bonne idée

Certaines écoles ont installé un fumoir, pour les membres du personnel scolaire et/ou pour les étudiants majeurs, pour permettre à ceux-ci de fumer, tout en assurant leur discrétion. Ceci réduit en effet la visibilité du tabagisme pour les adolescents qui ne fument pas. Cependant, la présence d'un fumoir renverrait le message que le tabagisme a sa place à l'école, autrement dit un message en contradiction avec les politiques de réglementation du tabac.

politique comme un outil de promotion de la santé, plutôt qu'une simple interdiction. Nos recommandations suggèrent d'appliquer une politique de réglementation du tabac rigoureuse et cohérente, qui n'envoie pas de messages contradictoires aux adolescents, et qui s'étende jusqu'aux abords de l'école pour réduire la visibilité du tabagisme. De plus, il est important de considérer la question du tabagisme à l'école comme une question de santé, plutôt qu'uniquement une question disciplinaire.

À quand une évaluation officielle ?

Depuis le décret de 2006, ni son application ni son efficacité n'ont été évaluées officiellement. Dans le cadre de notre étude à l'échelle européenne, nous avons pu faire ce travail dans certaines écoles de la ville de Namur. Nous encourageons néanmoins les autorités compétentes à mettre en place une évaluation similaire, à plus grande échelle, et/ou en visant des écoles composées d'un public précarisé. Le lien entre tabagisme et précarité a été prouvé à maintes reprises dans la littérature¹¹. Ces réglementations sont-elles mises en œuvre correctement là où il y en a le plus besoin ?

Et en dehors de l'école alors ?

Les politiques de réglementation du tabac ont donc le potentiel de réduire le tabagisme dans l'enceinte de l'école. Par contre, telles qu'elles sont appliquées, elles ne font que

10. EVANS-WHIP, T.J., L. BOND, O.C. UKOUMUNNE, J.WTOUMBOUROU, and R.F. CATALANO (2010), *The impact of school tobacco policies on student smoking in Washington State, United States and Victoria, Australia. International Journal of Environmental Research and Public Health*, 2010. 7(3): p. 698-710.

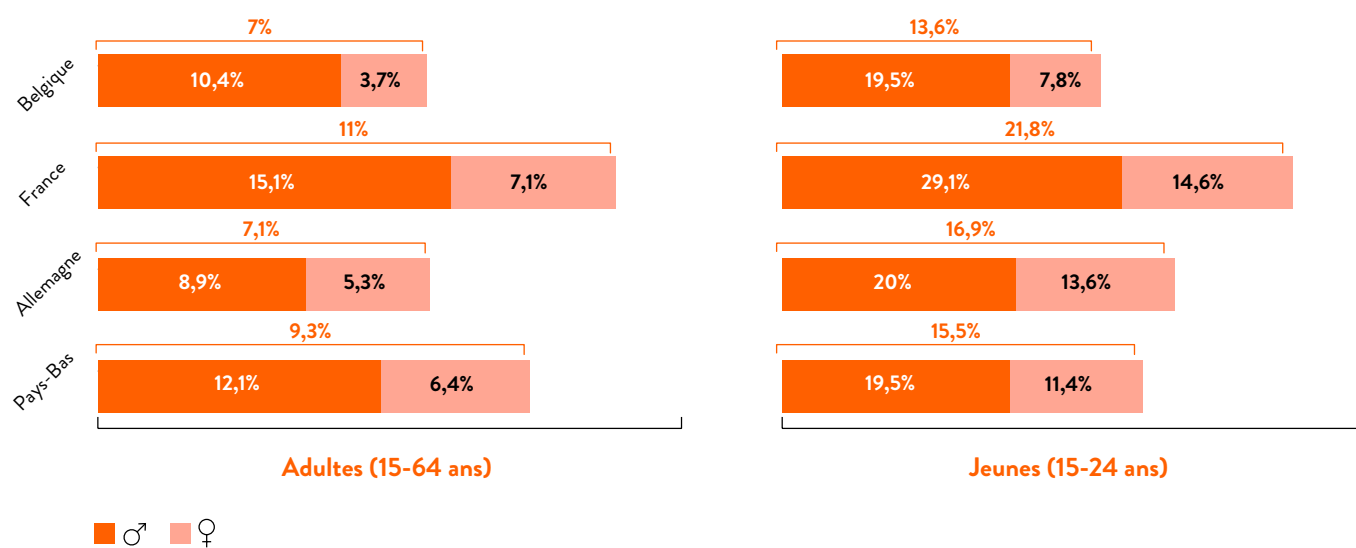
Qu'en conclure ?

Les politiques de réglementation du tabac en milieu scolaire sont communément réduites à l'interdiction de fumer dans les écoles. Néanmoins, nous pensons qu'il y aurait beaucoup à gagner à considérer cette

11. SHACKELTON, N., B.J. MILNE, B.J., and J. JERRIM (2019), *Socioeconomic inequalities in adolescent substance use: Evidence from twenty-four European countries. Substance Use & Misuse*, 2019. 54(6): p. 1044-1049; ainsi que LORANT, V., V.S. ROJAS, P.-O. ROBERT, J.M. KINNUNEN, M.A. Kuipers, I. MOOR, . . . B. FEDERICO (2017), *Social network and inequalities in smoking amongst school-aged adolescents in six European countries. International Journal of Public Health*, 2017. 62(1): p. 53-62.

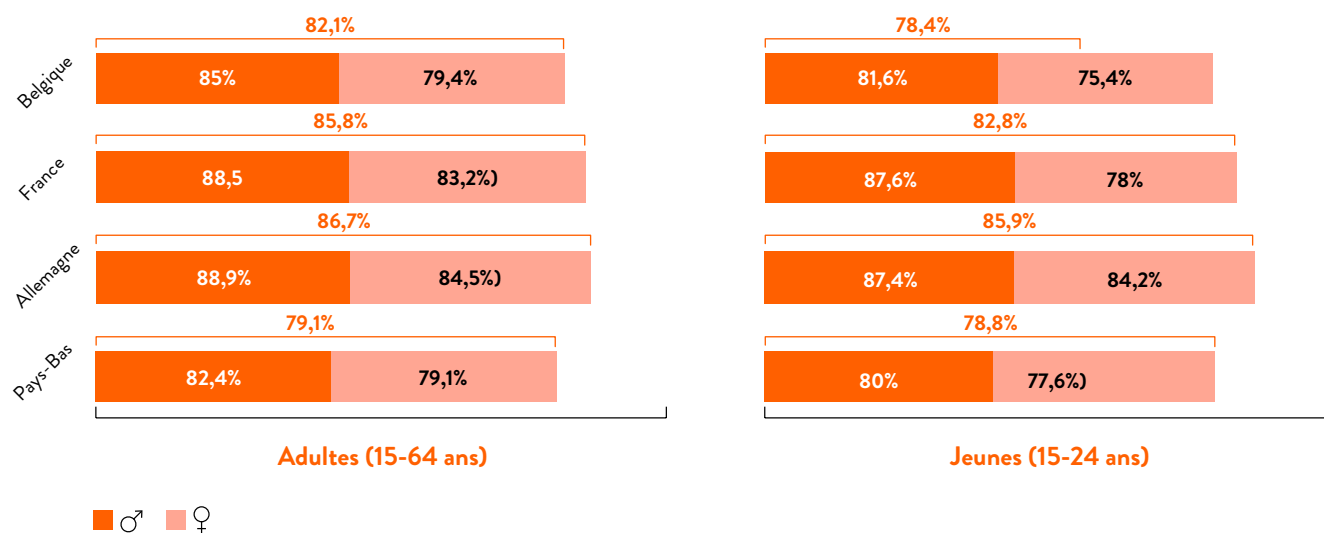
Consommation, sexes et âges en chiffres

1. Personnes ayant consommé du cannabis au cours de la dernière année



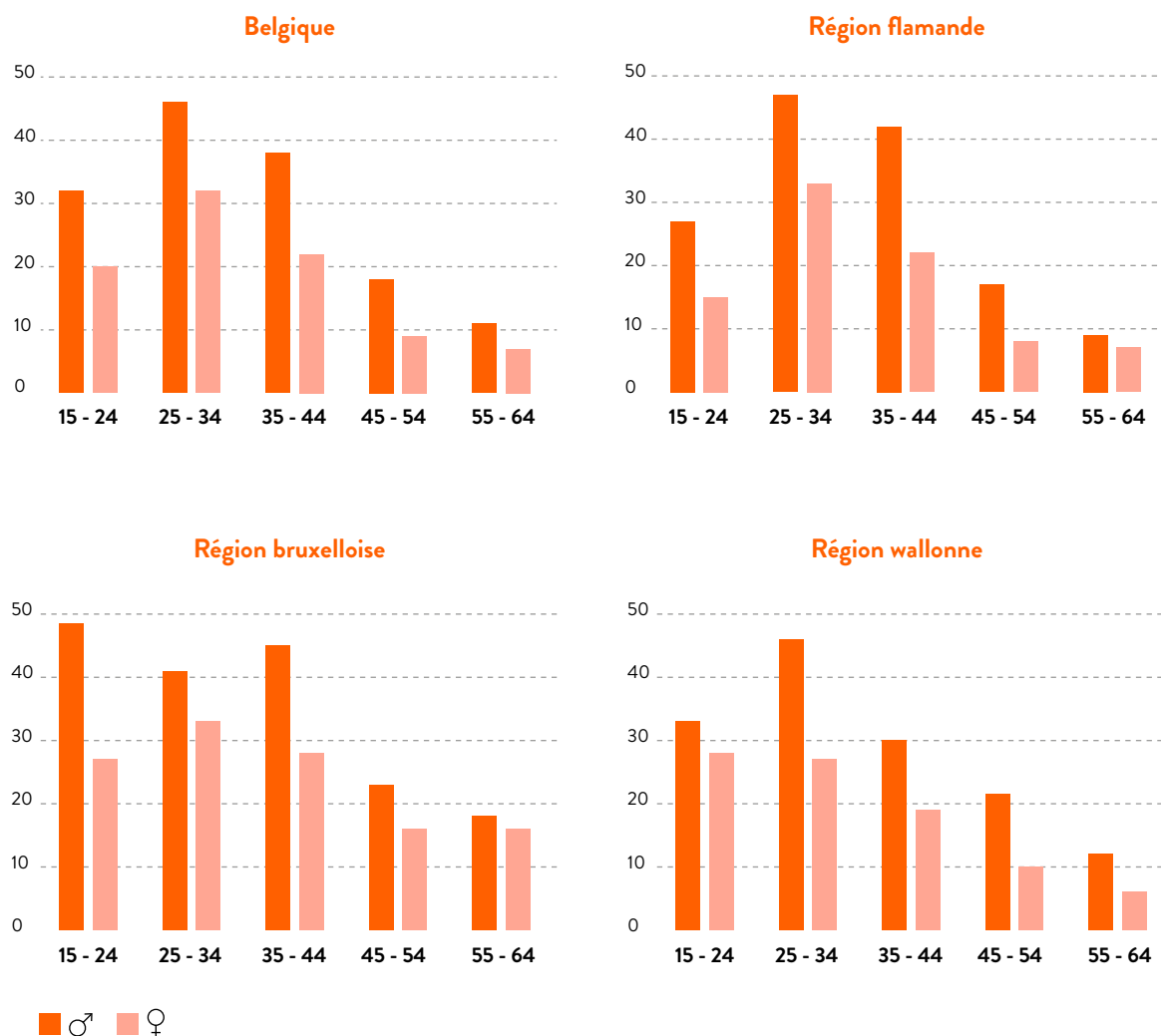
Source: EMCDDA

2. Personnes ayant consommé de l'alcool au cours de la dernière année



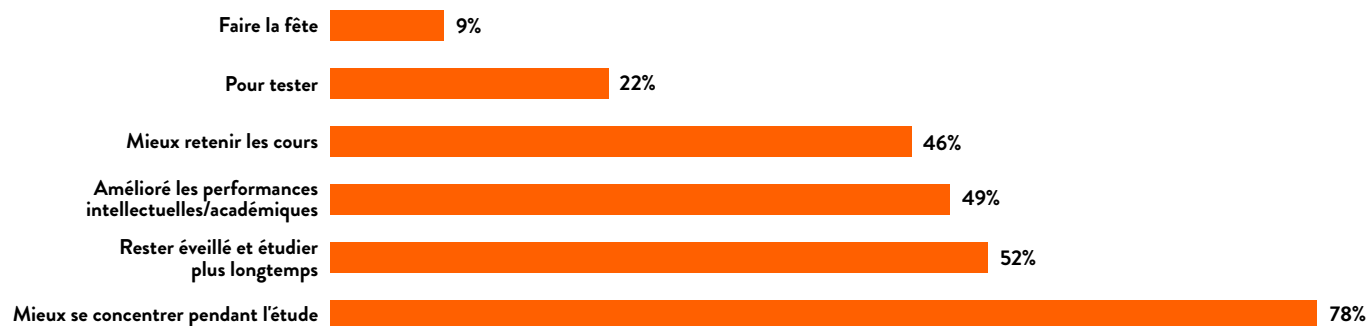
Source: EMCDDA

3. Pourcentage de la population de 15 à 64 ans ayant consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois, par région et par année



Enquête de santé, 2018.

4. Motivations invoquées par les étudiants qui consomment des médicaments stimulants obtenus sans avis médical



Source: AFMPS



DROGUES SANTÉ PRÉVENTION

Numéros à venir — Appel à contribution

Numéro 98: Temps et consommations

La réforme annoncée du calendrier scolaire offre l'occasion de s'intéresser à la question des liens entre organisation des temps et consommation, en particulier chez les jeunes. Ce sera l'occasion d'aborder, notamment, la ritualisation des consommations, le rôle de l'accueil extrascolaire et celui du sommeil !

Propositions/résumés d'articles à remettre pour le 15 avril 2022 à edgar.szoc@prospective-jeunesse.be. Versions définitives attendues pour le 30 mai 2022.

Numéro 99: Retour sur l'alcool

Ce dernier numéro avant celui du centenaire de la revue reviendra sur la drogue la plus largement consommée en Belgique et sur les tendances récentes qui caractérisent cette consommation, notamment depuis le confinement et les changements de pratiques qu'il a induites.

Propositions/résumés d'articles à remettre pour le 15 juin 2022 à edgar.szoc@prospective-jeunesse.be. Versions définitives attendues pour le 1er août 2022.

Avec le soutien de :

